

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du **27 MARS 2026** relatif à la composition du comité consultatif mentionné à l'article L. 133-12-1 du code de justice administrative

NOR : JUSE2608580A

Le vice-président du Conseil d'Etat,

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles L. 133-5, dans sa version résultant de l'ordonnance n° 2021-702 du 2 juin 2021, et L. 133-12-1 ;

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 26 mars 2026 désignant une personnalité particulièrement qualifiée dans le domaine du droit ;

Vu le courrier du ministre de l'action et des comptes publics en date du 5 mars 2026 proposant des personnalités particulièrement qualifiées dans le domaine des ressources humaines,

Arrête :

Article 1^{er}

Le comité consultatif prévu à l'article L. 133-12-1 du code de justice administrative comprend :

1° Deux membres du Conseil d'Etat en exercice :

- Mme Isabelle de Silva, conseillère d'Etat ;
- M. Jérôme Marchand-Arvier, conseiller d'Etat.

2° Une personne particulièrement qualifiée en raison de ses compétences dans le domaine du droit, nommée par le Premier ministre sur proposition du ministre de l'action et des comptes publics :

- M. Gabriel Eckert, professeur des universités ;

3° Une personne particulièrement qualifiée en raison de ses compétences dans le domaine des ressources humaines, nommée sur une liste établie par le ministre de l'action et des comptes publics :

- Mme Valérie Péneau, inspectrice générale de l'administration.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **27 MARS 2026**

75015 2026 3 3



Didier Roland Tabuteau